Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 059-215906470-20261116-2026_056-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WATTEN

DATE DE CONVOCATION	:	10 novembre 2026
DATE D'AFFICHAGE	:	10 novembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	:	18
NOMBRE DE VOTANTS	:	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2026 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Yannick DEU, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. LEHMANN Wolfgang, Mme LEGRAND Delphine, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme GUILBERT Maggy, Mme LEBLANC Vanessa, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. LECAT Gilles, M. LENNE Yannick, Mme LISE Juliette, Mme MANSEL Danielle, M. VANGROOTENBRUELE Alvin, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine. M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. DUCATEZ Nicolas (procuration à M. le Maire), Mme GUILBERT Valérie, M. SEUX Stéphane (procuration à Mme LISE Juliette), M. DESCHODT Daniel (procuration à M. AVART Jean-Luc).

N°2026/056 ACCEPTATION DU REVERSEMENT DE L'AIDE ACTEE POUR LES FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET PARTICIPATION AU SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Exposé des motifs
La transition énergétique constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, tant en termes de réduction des dépenses publiques que d'atténuation des impacts environnementaux. Dans ce cadre, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), offre un accompagnement technique et financier aux collectivités engagées dans des démarches de rénovation énergétique de leur patrimoine.
La Commune de WATTEN adhérente au Territoire d'Énergie Flandre, a bénéficié de l'instruction de son dossier par ce dernier dans le cadre de l'Appel à Projets ACTEE, permettant ainsi l'obtention d'une aide financière pour couvrir partiellement les frais de maîtrise d'œuvre liés à des travaux dans le centre socio culturel. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de mutualisation territoriale, encouragée par les pouvoirs publics pour massifier les actions et optimiser les retours sur investissement.
Conformément aux règles du programme, cette aide est reversée à la commune sous réserve de son acceptation formelle. Par ailleurs, le Territoire d'Énergie Flandre, en tant que structure porteuse, sollicite une participation financière de la commune au titre de son service Transition Énergétique, afin de pérenniser l'accompagnement méthodologique et technique offert aux collectivités membres. Les montants concernant la commune figurent dans le tableau en annexe à la présente délibération.

Le reversement sollicité concerne l'appel de fonds AF17 pour un montant de 160,72€.

Cette délibération a donc pour objet :

1. D'accepter le reversement de l'aide ACTEE allouée à la commune pour les frais de maîtrise d'œuvre ;

2. D'autoriser le versement de la participation au service Transition Énergétique du Territoire d'Énergie Flandre, dans les conditions définies dans le tableau en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le reversement de l'aide financière allouée dans le cadre du programme ACTEE pour les frais de maîtrise d'œuvre liés au projet de rénovation énergétique du centre socio culturel
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la perception de cette aide, y compris la convention de partenariat avec le Territoire d'Énergie Flandre.
- APPROUVE le principe d'une participation financière de la commune au service Transition Énergétique du Territoire d'Énergie Flandre, dans les conditions définies dans la présente délibération.
- HABILITE Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

La présente délibération sera :

- Transmise en préfecture ;
- Notifiée au Territoire d'Énergie Flandre pour mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 059-215906470-20261116-2026_056-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

****

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Yannick DEU.